



Notice explicative du projet N°7.12

Aménagement d'un parking végétalisé sur la Commune de Sylvains-les-Moulins

Fiche-dispositif N°7 : amélioration de la qualité des services à la population dans une démarche de développement durable

Comité de Programmation du 26 mars 2012

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

La Commune de Sylvains-les-Moulins est issue de la fusion de 2 Communes en 1972. Aujourd'hui Sylvains-les-Moulins est constituée de 11 hameaux et elle s'étend sur 21,6 km².

Les habitants utilisent donc majoritairement la voiture pour se rendre au hameau de Villez, qui comporte les principaux services (regroupement scolaire, mairie, terrain de sport et Maison des Associations). Un parking a déjà été aménagé pour permettre le stationnement des usagers de la mairie et de l'école.

Afin de faciliter l'accès aux équipements sportifs et culturels de la Commune, les élus de Sylvains-les-Moulins ont souhaité développer un nouveau projet de stationnement.

Ces usages étant plus occasionnels, l'aménagement porte sur la création d'une aire de stationnement végétalisée alors que le parking existant, plus fréquenté, a été aménagé en un mélange terre-pierre stabilisé. Ce choix présente un triple avantage :

- il est adapté à la fréquentation des équipements desservis ;
- il est conforme à la morphologie urbaine du hameau ;
- il ne nécessite pas de travaux de drainage spécifiques.

➤ **Objectifs du projet :**

- Proposer un parking pour desservir le terrain de sport et la Maison des associations de la Commune
- Limiter l'artificialisation des sols et le ruissellement dus aux travaux de création de l'aire de stationnement
- Mieux délimiter les différents espaces de circulation afin de sécuriser les déplacements de tous (véhicules motorisés, cyclistes, piétons, etc.)

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

Principalement des habitants de Sylvains-les-Moulins, voire des Communes limitrophes

➤ **Contenu :**

Le projet consiste en l'aménagement d'une aire de stationnement végétalisée et d'un chemin d'accès.

Il est primordial de limiter le ruissellement sur cet espace qui aboutit directement au terrain de sport par un chemin d'accès décline. Imperméabiliser l'aire de stationnement et le chemin d'accès risquerait donc de rendre le terrain impraticable lors des épisodes pluvieux.

Cet aménagement a lieu sur un terrain appartenant à la Commune de Sylvains-les-Moulins. Au total, l'aire de stationnement végétalisée occupera une surface d'environ 180m² et comprendra dix emplacements standards et une place pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Le chemin d'accès s'étend quant à lui sur 200m environ.

- **L'aire de stationnement :**

En raison de la taille modeste des équipements desservis, l'aire de stationnement sera réduite. Le choix s'est porté sur une dizaine de places. L'espace nécessaire à ces emplacements a été gagné en abattant une vieille haie de thuyas.

La totalité de la surface de l'aire de stationnement sera perméable grâce à l'emploi de pavés à joints dits « engazonnés ».

Cette technique a été privilégiée par les élus par rapport aux dalles evergreen afin de renforcer l'identité du parking. En effet, les pavés permettront de mieux délimiter visuellement les différents espaces de circulation que les dalles evergreen, celles-ci étant, à terme, entièrement recouvertes d'herbe. Le parking donnant accès au terrain de sport et à la Maison des Associations de la Commune, il s'agit d'aménager un espace où pourront se côtoyer sans danger voitures, cyclistes et piétons.

Une importante épaisseur de grave (10 cm) sera apportée afin d'assurer la stabilité et la durabilité de l'aire de stationnement. Puis un mélange terre-pierre sera mis en place sur 15 cm afin de permettre un enracinement suffisamment profond du gazon pour garantir son développement.

- **Le chemin d'accès :**

Le chemin d'accès sera remanié pour assurer un espace suffisamment large pour effectuer les manœuvres de stationnement. Il sera réalisé en grave naturelle drainante et sera donc lui aussi perméable.

Cet espace sera accessible gratuitement.

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Décembre 2011 : définition du projet avec l'aide de la Communauté de communes du Pays de Damville
- Mars 2012 : analyse des offres et sélection des entreprises
- Avril 2012 : début des travaux
- Mai 2012 : réception des travaux
- Juillet 2012 : utilisation possible du parking (après engazonnement des joints)

2. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Sylvains-les-Moulins, hameau de Villez, à proximité du terrain de sport et de la Maison des Associations de la Commune

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Sylvains-les-Moulins et les Communes limitrophes

II. EVALUATION DU PROJET

- **Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :**
 1. Nombre d'emplacements pour véhicules légers créés : 10 places simples et une PMR
 2. Proportion de surfaces perméables par rapport à la surface totale de l'aire : 100%
- **Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :**
 1. Taux de remplissage moyen du parking en journée : 75%
- **Critères de notation**

Partenariat/Concertation :

Le projet a été étudié avec la Communauté de communes du Pays de Damville, dans le cadre de sa compétence voirie. Des réunions techniques avec des paysagistes expérimentés dans la création de parkings végétalisés ont été organisées. Les usagers ont été interpellés sur le projet.

Caractère pilote/Innovation :

Ce projet est exemplaire dans la lutte contre le ruissellement. En effet, une aire de stationnement qui est constituée dans son intégralité de matériaux perméables, y compris dans la zone de manœuvres, constitue un projet innovant, très peu rencontré en milieu rural.

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*

Les élus après consultation des habitants de la commune et avec l'appui de la Communauté de communes du Pays de Damville

- *Comment ?*

Par comparaison de différentes techniques de végétalisation et analyse de leur longévité. Visite de sites

- *A quelle échelle ?*

Projet défini à l'échelle de hameau de Villez de Sylvains-les-Moulins

- *Un document a-t-il été réalisé ?*

Oui, un plan d'aménagement d'ensemble et une coupe technique de la chaussée

Social :

Cet aménagement, environnementalement vertueux, doit permettre de déclencher une prise de conscience chez ses usagers : une autre façon d'aménager l'espace est possible en dehors de l'artificialisation des sols.

L'originalité de la végétalisation d'une aire de stationnement permet d'espérer que ses utilisateurs seront séduits par la qualité de l'équipement et donc plus sensibilisés, voire motivés, par des pratiques vertueuses de respect de l'environnement.

Ecologie/Environnement :

Création d'un aménagement réduisant les impacts sur le milieu naturel grâce à un effort pour limiter l'imperméabilisation des sols.

Economie :

Le projet mobilise des entreprises locales et vise à améliorer le cadre de vie de la Commune.

III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €
Aménagement d'une aire de stationnement végétalisée	16 020,00
Amélioration du chemin d'accès au parking	7 601,00
Signalétique d'accès au parking et de l'emplacement handicapé	200,00
Coût prévisionnel du projet	23 821,00

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat (produit des amendes de police)	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autres (commune, PNR, EPCI...)	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
Autofinancement	10 719,45
Emprunt	
Sous-total contrepartie nationale	10 719,45
Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER	13 101,55
Sous-total financements publics	23 821,00

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
Sous-total financeurs privés	0,00

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0,00

TOTAL = coût général du projet	23 821,00
---------------------------------------	------------------